



Signez le référendum

Le 17 mars 2023, les Chambres fédérales dominées par la droite ont adopté LPP21, une réforme du 2^e pilier qui nous fera toutes et tous payer plus pour toucher moins. Le référendum est lancé.

LPP21 • Le projet initial élaboré par les partenaires sociaux était déjà mauvais, ne touchant pas au problème fondamental du vol des rentes par les assureurs et leurs actionnaires (le secteur de la finance prélève chaque année 7 milliards de francs sur les avoirs de vieillesse des assuré-e-s). Au fur et à mesure des travaux parlementaires, ce projet a été torpillé par la droite, entraînant une baisse de rentes pouvant atteindre jusqu'à 3240 francs par an. Alors que la droite, notamment les femmes bourgeoises, met en avant une amélioration des rentes des personnes

à faibles revenus et à temps partiels pour compenser la baisse du taux de conversion, ces « compensations » ne suffiront pas pour combler dans un futur proche la baisse des rentes généralisée. Une seule réponse possible: le référendum.

COTISER PLUS POUR TOUCHER MOINS

L'automne dernier la majorité des votant-e-s acceptait l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, ce qui signifie cotiser plus à l'AVS tout en touchant moins de rente. Après l'aug-

mentation de leur âge de la retraite, c'est au tour des prélèvements LPP sur leurs salaires d'augmenter. Pour améliorer leurs rentes? Non, alors que les cotisations vont augmenter, les rentes vont diminuer. Exemple: une femme de 50 ans dont le salaire mensuel est de 5400 frs (x13) devrait à l'avenir payer chaque mois 100 francs de plus pour son 2^e pilier. Quinze ans plus tard, elle recevrait environ 130 francs de moins de rente par mois. La réforme LPP21 ne répond donc absolument pas au problème urgent que représente l'extrême inégalité des rentes entre les hommes et les femmes.

La réforme prévoit en effet une très forte baisse du taux minimal de conversion, comme c'était déjà le cas avec PV2020 pourtant rejetée par le peuple. Passant de 6,8 % à 6 %, la rente

>> SUITE PAGE 4

GRÈVE FÉMINISTE

Une place en crèche pour nos enfants et des conditions de travail attractives pour trouver la relève: des revendications essentielles de la grève féministe.

4

CLIMAT

La CGAS et la Grève du Climat s'unissent pour critiquer les projets de loi cantonaux sur le climat, exiger la protection de la santé au travail et plus de mesures de justice sociale.

5

CAHIER SPÉCIAL

INITIATIVE 1000 EMPLOIS

7-10

CULTURE

Dans le contexte d'une nouvelle politique culturelle cantonale et communale sans le sou, le Conseil administratif de la Ville de Genève veut se débarrasser de son personnel travaillant au Grand Théâtre.

11

RESTAURATION

Une grande entreprise de la restauration est pressée d'en finir avec le salaire minimum légal à Genève. Intervention syndicale.

12

PORTRAIT

Entretien avec Nancy Aguirre, nouvelle vice-présidente du SIT élue par le Congrès du 19 novembre dernier.

14

Billet de la présidence

La Marche Bleue qui vise à rallier Genève à Berne entre le 1^{er} et le 22 avril en passant par plusieurs villes (Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, ...) et communes romandes, vient de débiter. L'objectif des marcheuses et marcheurs est d'apporter aux autorités fédérales une pétition demandant que la Suisse respecte les accords de Paris sur le climat de 2015. À l'initiative de cette marche se trouvent quatre femmes dont Julia Steinberger que nous avions eu le plaisir d'accueillir à notre dernier Congrès sur les revendications syndicales dans le contexte de la transition écologique et de la justice sociale.

Une marche comporte une portée pratique et symbolique. La Marche Bleue pourrait nous faire penser à la « marche du sel » conduite par le Mahatma Gandhi entre le 12 mars et le 6 avril 1930 (390 km en 24 jours), d'Ahmedabad (nord-ouest de l'Inde) au bord de l'océan Indien où il y recueille dans ses mains un peu de sel. Par ce simple geste hautement symbolique, il encourage ses compatriotes (50 000 l'ont rejoint le long du chemin) à mettre fin au monopole de l'État britannique sur la distribution du sel et par là même à arracher leur indépendance à la monarchie...

Gandhi développa, au fil de ses actions pour la dignité humaine et la justice sociale, une méthode de désobéissance civile non violente et a déclaré : « Quelle différence cela fait-il aux morts, aux orphelins et aux sans-abri, que la destruction aveugle ait été amenée au nom du totalitarisme ou au nom sacré de la liberté et de la démocratie ? ». Ces mots résonnent terriblement alors que l'Europe, l'OTAN et les États-Unis mènent une guerre avec les Ukrainiens contre la Russie ou que la Suisse tergiverse sur la neutralité de sa posture à propos de l'exportation de ses armes.

Il est nécessaire de rappeler ici la teneur de la déclaration de principes de notre syndicat : « [Le syndicalisme] doit assurer sa part de responsabilité dans l'organisation mondiale indispensable au développement des libertés, à la solidarité entre les peuples et au maintien de la paix. »

Lors de notre marche du 1^{er} mai, à laquelle vous êtes tou-t-es attendu-e-s, nous porterons nos messages pragmatiques (« Tout augmente, sauf les salaires »), ainsi que nos revendications politiques sur les inégalités, les discriminations et le climat, mais ayons un geste de pacifisme qui caractérise également la lutte des classes, l'armée étant un instrument servant les classes dirigeantes fauteuses de guerre! ♦

Diego Cabeza

SOMMAIRE

ÉDITO

Pas notre parlement **p3**

ACTUALITÉS

En lutte pour les crèches **p4**

Non à un « Green new deal »

cantonal sans mesures

en faveur des salarié-e-s **p5**

Discrédit Suisse **p5**

Des budgets restrictifs

sans fondement **p6**

Jeux de massacre libéral **p6**

CAHIER SPECIAL

OUI à l'initiative

« 1000 emplois » **p7**

DOSSIER

La révolte gronde

au Grand Théâtre **p11**

Une nouvelle politique

culturelle sans le sou **p11**

SECTEURS

Un patron pressé d'en finir avec le salaire minimum légal! **p12**

Pas important dans la limitation

du travail temporaire **p12**

Petite augmentation salariale

et appel à mobilisation **p13**

Accord trouvé pour

le transfert du personnel

de la petite enfance **p13**

ENTRETIEN

Le militantisme

pour biographie **p14**



HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier : sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage

Permanences physiques :

mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

Permanences physiques : mardi de 14 h à 17 h, mercredi de 9 h à 12 h et jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques : mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence téléphonique : lundi de 15 h

à 17 h au 022 818 03 00

Permanence physique : mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

Permis C anticipé

Permanence physique les 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 21 août, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre de 16 h à 19 h

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions) :

Rue de Montbrillant 38, du lundi au vendredi de 9 h à 13 h

Permanences téléphoniques : du lundi

au vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

Attention, certaines permanences peuvent être annulées.

Vérifiez sur le site du SIT avant de venir

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél. : +41 (0) 22 818 03 00
fax : +41 (0) 22 818 03 99
courriel : sit@sit-syndicat.ch
web : www.sit-syndicat.ch



Pas notre parlement

Les cinq années qui viennent seront noires pour les salarié-e-s du canton. Le nouveau parlement qui sort des urnes ne représente qu'une minorité de la population mais la gouvernera. La droite (rappelons que droite veut dire pro-patronat) y sera ultra majoritaire, avec 67 sièges, contre 33 à gauche (PS et Verts, les autres formations n'ont pas atteint le quorum).

Alors que l'immense majorité de la population est composée de travailleurs et de travailleuses, cette majorité du parlement, issue de 57 % des voix (par le jeu des quorums), ne représente que 19 % des électeurs-trices inscrit-e-s, et, si on compte les étrangers-ères qui travaillent et résident à Genève sans pouvoir voter, 7,5 % de la population. Une ultra-minorité patronale. C'est faire diriger le canton par Cologny.

De plus, pour le 2^e tour au Conseil d'État, une alliance inédite se forme entre Le Centre, le PLR et l'extrême-droite xénophobe souverainiste (MCG et UDC). Lorsque l'on mélange du bleu, de l'orange, et du brun, cela donne quelle couleur ?

En termes de genre, c'est « aussi pire » : pour l'instant, seules 36 élues sur 100 députée-e-s, mais ce nombre diminuera aux alentours de 34-32 après les élections au Conseil d'État, car les viennent-ensuite sont presque tous des hommes. Au sein de la majorité de droite, qui s'imposera au vote, les femmes ne sont que 28 %, alors qu'elles sont 52 % de la population.

Cette majorité est celle qui a rejeté le salaire minimum genevois, qui a voté la motion Ettlin à Berne ; c'est celle qui a voulu augmenter l'âge de la retraite des femmes, qui baisse les rentes du 2^e pilier (le référendum vient d'être lancé) ; qui n'a pas voulu de responsabilité des multinationales, qui baisse les impôts pour les riches, qui veut moins de soutien social, moins de services publics, plus d'inégalités ; qui dénonce la « haine des riches » que porterait les syndicats qui luttent contre les inégalités. Cette majorité est celle qui ne veut pas de vraies solutions face aux enjeux clima-

tiques, à part de la communication façon *greenwashing*. Cette majorité est celle du capitalisme prédateur et destructeur des humains et de la planète.

Pourquoi une telle défaite pour la gauche, qui défend en principe les travailleuses-eurs ? Les raisons sont connues : une période de crise, qui bénéficie toujours aux partis populistes ; beaucoup d'absentéisme, qui profite toujours à la droite ; la division de la gauche radicale, pour la troisième fois dans l'histoire récente ; et un certain manque de proximité de la gauche gouvernementale avec les réalités vécues par les travailleurs et travailleuses. Une gauche qui s'est souvent éloignée des syndicats, ne les consulte plus guère, et ne connaît souvent plus grand-chose aux conditions de travail, qu'elle ne vient plus étudier au syndicat.

Sans nier l'importance de conserver malgré tout un contrepois gouvernemental

à ce nouveau parlement d'ultra-droite, la voix des travailleuses et des travailleurs, exclue de ce parlement, devra donc se faire entendre ailleurs : ce sera dans la rue, lors de manifestations, de grèves, et dans les urnes,

via des référendums et lors des votations, qui ont, quelquefois, donné des résultats opposés aux visées de cette majorité-là.

Les premières occasions, ce seront le 1^{er} mai, le 14 juin, et le 18 juin : ce jour-là, une initiative syndicale essentielle passera en votation, celle qui diminuera le chômage (enfin) en créant 1000 emplois par an dans les métiers de la transition écologique et des soins à la personne, et encouragera la baisse du temps de travail (voir dossier central) Elle porte en elle tout ce que cette droite déteste : des emplois publics, correctement payés, utiles aux intérêts de la population, juste *essentiels* selon les critères de la transition écologique et de la justice sociale. Essentiels au sens de ceux qu'on a redécouverts comme tels pendant le COVID, déjà oublié. L'initiative qui demande une contribution de solidarité aux grandes fortunes de plus de 3 millions permettra de financer la précédente. Il est urgent que toutes les forces progressistes se fédèrent pour obtenir un premier signal fort lors de ces prochaines échéances. 

Jean-Luc Ferrière

La voix des
travailleuses
devra se faire
entendre ailleurs

ÉGALITÉ

En lutte pour les crèches

Une place en crèche pour nos enfants et des conditions de travail attractives pour trouver la relève: des revendications essentielles de la grève féministe.

Grève féministe • Une des revendications centrales du mouvement féministe en vue de la grève du 14 juin 2023 porte sur la mise à disposition des parents d'une place en crèche pour leurs enfants d'âge préscolaire. Une tâche publique essentielle pour permettre en particulier aux femmes de se maintenir en emploi après une grossesse. Car ce sont surtout elles qui, aujourd'hui encore, prennent des congés sans solde ou renoncent à leur activité professionnelle, lorsqu'aucune solution de garde n'a pu être trouvée à la fin du congé maternité. Ces interruptions d'activité sont très pénalisantes pour leur revenu, leur carrière et le montant de leur retraite. Pour concilier famille et vie professionnelle, il s'agit sans tarder de mettre en place une politique cantonale, qui instaure le principe d'un-e enfant = une place de crèche.

36 PLACES POUR 100 ENFANTS

A Genève, bien que le nombre de places d'accueil préscolaire augmente de 200 à 400 places chaque année, les besoins ne cessent également de progresser avec l'accroissement de la population et le renforcement de l'insertion professionnelle des femmes. Le taux d'offre est actuellement de 36 places pour 100 enfants



© Church prol

d'âge préscolaire, avec des efforts très variables selon les communes pour répondre aux demandes des parents. Des milliers de places de crèche manquent et le rythme actuel ne permettra pas avant des dizaines d'années de combler ce manque. Le Conseil d'État vise un taux d'offre de 44 % d'ici à 2029, autant dire que la plus grande garderie constituée des grands-parents a encore de beaux jours devant elle.

PROPOSITIONS SUR LA TABLE

La Suisse ne met toujours pas assez de moyens pour soutenir les familles et arrive loin derrière en

comparaison internationale. Le coût élevé de la place pour les parents est également dissuasif pour les plus modestes. Le Conseil national a récemment adopté un projet de financement complémentaire de 710 millions de francs par an pour soulager les frais de garde des parents et de 60 millions pour soutenir les cantons dans cette tâche. Mais rien n'est encore joué au Conseil des États, qui pourrait refuser ce projet. La gauche et les syndicats vont quant à eux prochainement déposer une initiative pour un financement des crèches par la Confédération et un plafonnement de la participation

des parents à 10% de leurs revenus. Au plan cantonal, une initiative vient d'être déposée pour la gratuité des crèches en augmentant la part financée par les entreprises. En cette période électorale, les solutions les plus fantaisistes et inquiétantes sont aussi proposées, comme celle sur les bons de garde, qui ne créerait aucune place supplémentaire, ou comme celle sur l'école à trois ans qui, bien entendu, n'offre pas un accueil adapté aux enfants de cet âge.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Mais pour ouvrir de nouvelles places de qualité, encore faut-il avoir du personnel diplômé pour s'occuper des enfants. La forte pénurie qui existe depuis des années va encore se renforcer dans les années à venir, au fur et à mesure de la création de nouvelles places. Car ces professions éducatives ne sont pas attractives. Il y a un manque évident de reconnaissance de la valeur de leur travail, malgré le rôle essentiel qu'elles jouent auprès des enfants, des parents et pour permettre aux entreprises de fonctionner. De multiples tentatives politiques sont à l'œuvre pour diminuer la qualité des prestations aux fins d'économies, ce qui ne fait que renforcer le problème. Faute de soutien financier pour former la relève de la part d'une partie des employeurs et des communes du canton, la pénurie impacte toujours négativement la qualité du travail et la santé du personnel. Le manque d'attrait salarial de ces professions, la pénibilité du travail, les déficiences en matière de remplacements et l'absence de perspective de carrière renforcent ce phénomène. Le personnel de ce secteur majoritairement féminin a de multiples raisons de participer à la grève féministe du 14 juin 2023. ♦

Valérie Buchs

Signez le référendum

>> SUITE DE LA PAGE 1

annuelle du deuxième pilier pour un capital de 100 000 frs, baisserait de 6800 à 6000 frs, soit une diminution d'environ 12 % des rentes.

POUDRE AUX YEUX

En abaissant le seuil d'entrée dans le 2^e pilier de 22 050 à 19 845 frs, la droite prétend améliorer le sort des bas revenus et des temps partiels. Mais cette mesure ne permettra qu'à 100 000 personnes supplémentaires d'entrer dans le 2^e pilier, n'améliorant que marginalement son accès. De plus, même une petite rente du 2^e pilier supplémentaire sera « effacée » par une diminution des prestations complémentaires, tandis que la baisse de revenu en raison des cotisations LPP sera quant à elle bien réelle.

L'échelle des cotisations en fonction de l'âge sera réduite des quatre échelons actuels à deux, soit à 9 % de 25 à 44 ans et à 14 % de 45 à 65 ans (au lieu de 7 %; 10 %, 15 %, 18 % aujourd'hui). Mais sans le différentiel n'étant pas complètement gommé, les travailleurs-euses âgé-e-s resteront discriminé-e-s.

Quant aux suppléments de rentes de transition, ils sont très faibles, entre 100 et 200 frs par mois, et de nombreuses conditions excluant restreignent drastiquement la possibilité pour les personnes de la génération transitoire de toucher ces suppléments.

RÉFÉRENDUM LANCÉ

Le référendum syndical a été lancé le 31 mars. Mais la droite fait d'ores et déjà campagne. La

conseillère nationale Kathrin Bertschy qui avait défendu corps et âme AVS21, a publié dans le Tagesanzeiger une lettre de soutien à Macron pour sa réforme à lui. Elle y explique que si LPP21 devait échouer, ce serait à cause des votant-e-s ne voulant pas renoncer à leurs privilèges (sic !). À de telles affirmations mensongères, nous répondons: Futur-e-s retraité-e-s de tous les pays, unissez-vous ! Et pour les Suisse-esses: à vos stylos ! ♦

Anne Fritz

Pour télécharger la feuille de signature

pour soutenir nos collègues en grève en France, faites un don



CLIMAT

Non à un « Green new deal » cantonal sans mesures en faveur des salarié-e-s

La CGAS et la Grève du Climat s'unissent pour critiquer les projets de loi cantonaux sur le climat, exiger la protection de la santé au travail et plus de mesures de justice sociale.

Projets de loi • Plusieurs projets de loi sont à l'étude du Grand Conseil. S'il est pertinent de doter Genève d'une loi cantonale sur le climat et de lois pour faciliter le chemin ardu de la transition vers une société moins polluante, il n'est pas admissible de prôner un « Green New Deal » entre État et patronat, tout à l'avantage des entreprises et sans mesures en faveur des salarié-e-s.

PLUS DE 300 MILLIONS POUR LES ENTREPRISES ET LES PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS

Ces projets visent à verser ces prochaines années presque 300 millions de francs de subventions publiques aux entreprises, aux propriétaires d'immeubles et aux entreprises agricoles. Pour les subventions aux entreprises, il est prévu de financer l'achat d'équipements moins polluants. Ainsi les grands hôtels appartenant à de lucratives chaînes hôtelières, les grandes entreprises de la construction, les cliniques privés aux bénéfices faramineux et même les sociétés de négoce, pourraient faire appel à l'argent de nos impôts pour financer le lave-vaisselle moins polluant ou les machines de chantier plus économes en énergie. Les propriétaires immobiliers pourront financer une partie de l'assainissement énergétique de leurs immeubles avec l'argent public, alors qu'ils se sont engraisés durant des décennies de loyers abusifs, et alors que les projets de



© Brian Yurasits

loi ne contiennent aucune mesure visant à protéger les locataires des hausses de loyers que ces assainissements pourraient occasionner.

RIEN POUR L'EMPLOI, LA FORMATION, LES SALARIÉ-E-S

Ces projets de loi ne s'inscrivent ni dans une perspective de transition sociale juste, ni dans une trajectoire de changement profond de modèle socio-économique. L'absence de mesures de soutien à la création d'emplois éco-sociaux, de soutien aux personnes en formation et reconversion vers les emplois verts et durables, de contreparties en termes de conditions de travail, de protection spécifique de la santé au travail contre les effets du réchauffement climatique sont ahurissantes.

MESURES DE TRANSITION SOCIALEMENT JUSTES

La CGAS et la Grève du Climat revendiquent de compléter ces projets de loi par des droits et des mesures en faveur des salarié-e-s. En premier lieu la création d'emplois écologiques et sociaux tels que revendiqué par l'initiative syndicale « 1000 emplois ». Pour répartir l'emploi et les gains de productivité, c'est la réduction de la durée du travail à 32 heures ou la semaine de 4 jours sans réduction de salaire qui est exigée. Les conditions de formation ne sont pas oubliées : la revendication centrale est d'instituer l'accès à la formation continue et à la reconversion professionnelle pour les travailleuses et les travailleurs, avec ou sans emploi, sans perte de revenu durant la formation et au minimum avec un revenu équivalent au salaire minimum légal cantonal.

MESURES DE PROTECTION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Alors que les vagues de chaleur constituent un risque professionnel sérieux, les projets de loi ne préconisent aucune mesure de protection de la santé au travail. La CGAS, à l'instar des syndicats européens, revendique l'interdiction du travail à l'extérieur à partir d'une certaine température et l'inscription dans la loi de mesures contraignantes permettant de limiter l'effet des conditions climatiques sur le travail à l'extérieur et à l'intérieur.

Sans mesures sociales de protection des salarié-e-s, de conditions de formation adéquates et de protection des locataires, les syndicats et la Grève du Climat ne soutiendront pas ces projets de loi. ♦

Manuela Cattani

BANQUES

Discrédit Suisse

Ce titre n'est pas de nous, mais traduit bien la nouvelle « affaire Crédit Suisse » : le mal et son remède sont le résultat de choix politiques et économiques préjudiciables à la population.

Économie • Le Crédit Suisse était devenu, au fil des années, une banque pourrie, et ce depuis les années 70 et la première « affaire », celle de Chiasso (1,4 mia de pertes). Blanchiment de cocaïne bulgare (2008). Aide à l'évasion fiscale (2014 : 2,6 milliards d'amendes aux USA, 240 mios d'amende en France en 2022).

En 2017, 5,3 milliards d'amendes pour les subprimes, puis encore 1,1 milliard (2021 et 2022). Marchés de corruption (affaire des Tuna bonds au Mozambique, 2016-2021), ou de mensonges (Luckin Coffee, 2019-2020). Investissements sales (selon Public Eye, 2 milliards rien que pour le charbon), mépris des droits hu-

ains (Barrick Gold, 2009). Pratique du « shadow banking », c'est-à-dire investissements dans les marchés spéculatifs mais n'apparaissant pas au bilan, donc hors contrôle et hors mesures de sécurité. Scandales à répétition (Archegos et Greensills 2021). Destruction de documents de prêts à des oligarques russes (2022) et argent sale (« Swiss secrets » 2022). À chaque fois, on nous disait « D'importantes leçons seront tirées ». Traduire : 32 milliards de bonus versés aux dirigeants.

Too big to fail? Cette affaire montre l'échec de la FINMA et des mesures de la Confédération prises après 2008. De fait, les partis patronaux n'ont pas voulu de mesures trop contraignantes. Mais le pire, c'est que le remède rend l'UBS encore plus « Big » et encore plus risquée, alors que certains spécialistes de-

mandaient une nationalisation.

Les grands perdants : les employé-e-s du secteur bancaire, qui vont se retrouver au chômage par milliers, et pas seulement à Crédit Suisse ou à l'UBS. Car le jeu de dominos des postes ne fait que commencer. La stratégie suite à la fusion n'est pas déterminée, mais nul doute n'est permis. La valse des CV a commencé, et les compétences vont chercher à se vendre partout.

Mais perdent également toutes les travailleuses et travailleurs, à travers les fonds de retraite impactés par ce rachat à perte. La Confédération est prête à déboursier pour maintenir en place un système économique délétère, mais par contre, pas pour un système social correct (voir notamment article en page 6). ♦

Jean-Luc Ferrière

COMPTES DE L'ÉTAT 2022

Des budgets restrictifs sans fondement

1,3 milliard d'excédents ! Les revenus de l'État dépassent de 21.6 % les montants budgétés. Quelles sont les implications politiques de cet écart entre prévision et réalité ?



Libéralisme • Petit rappel des faits. Décembre 2021, la droite majoritaire au Grand Conseil refuse le projet de budget 2022 du Conseil d'État qui prévoit un déficit de 272 millions. À ce moment-là, la guerre en Ukraine n'a pas encore éclaté, les prix de l'électricité n'ont pas explosé et le canton sort lentement de deux années de pandémie. La droite, en véritable pompier pyromane, prive le canton de son principal outil de pilotage. Faisant fi du système de santé au bord de l'implosion, de la précarisation croissante de la population et de l'urgence climatique, la députation PLR, UDC, Le Centre et MCG préfère empêcher la création des postes nécessaires aux prestations, le renforcement des dispositifs de soutien social, la valorisation du personnel soignant et le financement de la transition écologique. C'est le régime dit des douzièmes provisoires, soit le budget 2021 divisé par 12.

RECETTES MAL ÉVALUÉES

15 mois plus tard, mars 2023, le Conseil d'État annonce à la population un excédent de 1,3 milliard aux comptes 2022. 606 millions sont destinés à l'amortissement de la caisse de retraites

des fonctionnaires (CPEG). L'excédent final se monte à 727 millions ! Les revenus sont supérieurs de 22 % au budget refusé ; tandis que les charges (hors charges exceptionnelles) sont stables (maîtrisées, dirait la droite). Les revenus proviennent majoritairement de l'imposition des personnes physiques (+683 millions) et des personnes morales (+672 millions). Autrement dit, le département des finances a mal évalué (vous noterez que je n'ai pas dit « sous-évalué »), les rentrées fiscales. Il explique ce décalage par une économie résiliente, en particulier pour le commerce international, la finance et l'industrie du luxe. Ainsi, les bénéfices des entreprises prédatrices ont explosé et, avec eux, la redistribution des dividendes à la classe des (très) riches. En somme, les inégalités se creusent et les responsables politiques n'utilisent pas la politique budgétaire pour atténuer leurs effets.

MANŒUVRE ÉLECTORALE

Il est difficile de ne pas y voir une manœuvre politique. En effet, la responsable des finances, Nathalie Fontanet, propose année après année des budgets déficitaires dont les revenus sont

largement sous-estimés pour ensuite venir annoncer en grande pompe un résultat exceptionnel assorti d'un appel à la prudence... et à une baisse d'impôts la veille des élections. Manœuvre diablement efficace, comme le montre le résultat des élections de dimanche dernier. Mais les baisses d'impôts n'ont qu'un impact minime sur le porte-monnaie des classes pauvres et moyennes et profitent toujours aux plus riches.

NE PAS SE LAISSER AVOIR

Le SIT appelle à une utilisation des revenus fiscaux à des fins sociales et écologiques. Le financement de l'initiative 1000 emplois, en faveur d'une transition écologique socialement juste, représenterait à peine 1 % des 11 milliards de budget de l'État. À eux seuls, les excédents 2022 financeraient une nouvelle politique de l'emploi pendant 13 ans ! Plutôt que céder aux sirènes libérales et dévastatrices des cadeaux fiscaux aux plus riches, c'est de cela qu'il faudra se rappeler le 18 juin prochain. ♦

Jérôme Chapuis

CONFÉDÉRATION

Jeux de massacre libéral

Après avoir « sauvé » la place financière suisse, Karine Keller-Suter coupe dans les assurances sociales.

Coupes • Alors que le pays sort d'une crise sanitaire et reste dans la crise énergétique, que la population paie des primes d'assurances et des loyers abusifs, que les salaires n'ont pas suivi, la ministre patronale (PLR) des finances, Mme Karine Keller-Suter, sort le bazooka sur les assurances sociales, trois jours après avoir garanti 200 milliards pour le Crédit Suisse.

Le 29 mars, elle a ainsi annoncé des coupes dans les rentes de veuves au prétexte d'un jugement de la CEDH,

qui note une discrimination en faveur d'un veuf ! Mais sans surprise, « KKS » choisit le nivellement par le bas. Économie visée : 100 mios pour la Confédération, 500 mios pour l'AVS ! Ayant de la suite dans les idées, la voilà qui coupe également dans l'assurance-chômage : -250 millions pendant 5 ans ! La transition écologique ? Connaît pas : -150 millions pendant 3 ans dans le fonds d'infrastructures ferroviaires. Et comme pour « KKS » il n'y a pas de raisons que les cantons ne passent

pas aussi la caisse, elle revient sur le « compromis » de la RFFA en réduisant également la part de l'IFD redistribuée à ceux-ci.

Certes, le budget de la Confédération est déficitaire, mais c'est normal pour deux raisons. La Confédération a largement soutenu l'économie pendant la pandémie : 17 milliards en 2020, 14 mias en 2021, 4 en 2022. L'autre : la baisse constante de l'imposition des riches (fortune, capital, dividendes, bénéfices) ; couplée

aux baisses fiscales des cantons, le résultat est un enrichissement sans mesure des plus riches, qui se sont accaparés en moins de 15 ans l'équivalent de deux fois le PIB national, et l'explosion des inégalités en Suisse. Les travailleurs et travailleuses trinquent, mais la Confédération n'est pas en péril : sa dette nette a diminué de 33 % à 16 % du PIB, un des taux les plus bas d'Europe (moyenne zone euro : 75 %, critères de Maastricht : 60 %).

Alors que certaines entreprises font des super-profits avec la crise, il faut une contribution sur ces profits et sur les grandes fortunes qui explosent, pas des coupes sur les plus précaires et dans le financement de la transition écologique. Mais à Berne, on a un gouvernement néolibéral du siècle passé. ♦

Jean-Luc Ferrière



OUI à l'initiative « 1000 emplois »

Le 18 juin prochain sera l'occasion de faire un pas décisif vers une transition écologique socialement juste, en votant OUI à l'initiative « 1000 emplois ».

Votations • En finir avec le chômage et le sous-emploi à Genève, donner un coup d'accélérateur à la transition écologique, travailler moins pour vivre mieux. Voilà les enjeux de la votation du 18 juin sur l'initiative syndicale « pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail » (initiative 1000 emplois), à laquelle le SIT appelle à voter OUI, sans hésitation.

POUR UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Cette initiative, lancée par la CGAS en 2021 avec une forte mobilisation du SIT, est à la fois ambitieuse et

mesurée. Ambitieuse d'abord parce qu'elle propose un changement de paradigme en matière d'emplois : passer d'une gestion (punitif) du chômage à la réduction de ce dernier en créant ce dont les chômeuses ont besoin : des emplois.

Ambitieuse ensuite parce son acceptation restituerait à l'État son rôle d'acteur économique, au moment où nous en avons le plus besoin. Les rapports du GIEC ne cessent en effet de le répéter : il y a urgence. Tandis que le réchauffement climatique est déjà une réalité, comme en témoignent les canicules, sécheresses et incendies qui embrasent l'Europe désormais chaque été, accélérer la

transition écologique est devenu tout simplement une question de survie. Face à cette urgence, on ne peut plus attendre sur la « main invisible » de l'économie, une « main invisible » qui nous conduit au contraire droit dans le mur.

DES PROPOSITIONS RAISONNABLES

L'initiative propose ainsi la création de 1000 emplois par an lorsque le taux de chômage genevois atteint 5%. 1000 emplois dans les domaines de la transition écologique et des services publics qui répondent aux besoins de la population.

1000 emplois par an, cela peut

sembler beaucoup. Mais c'est en réalité peu en regard des besoins, dans la rénovation thermique des bâtiments, dans la mobilité, dans la production et la distribution d'énergies renouvelables, dans la renaturation de l'environnement urbain, dans la gestion des déchets, et dans tant d'autres domaines de la transition.

Ce n'est pas non plus excessif en regard des autres besoins de la population : dans ces prochaines années, ce sont des milliers d'emplois qu'il faudra créer dans les soins, dans l'accueil préscolaire et parascolaire, dans l'enseignement et la formation des adultes pour accompagner la transition, dans la prise en charge des personnes âgées, et tant d'autres domaines essentiels au bien-être de la population.

Et loin de créer à l'infini des postes dans les services publics, l'initiative prévoit une adaptation en proportion au taux de chômage de l'enveloppe dévolue à la création de ces emplois. Au contraire de ce qu'en disent ses opposant-e-s, cette initiative est donc très mesurée dans son application concrète.

RÉDUIRE LA DURÉE DU TRAVAIL, C'EST POSSIBLE

À la fois ambitieuse et mesurée, l'initiative « 1000 emplois » l'est également dans sa proposition de réduire la durée du travail (sans réduction de salaire) de 41 h en moyenne actuelle à 32 h par semaine. Ambitieuse parce qu'une telle réduction permettrait de créer de l'emploi en le partageant mieux, parce qu'elle remettrait au goût du jour ce mécanisme essentiel de répartition de gains de productivité, parce qu'elle favoriserait une meilleure répartition du travail non rémunéré entre hommes et femmes, et parce qu'elle offrirait à toutes et tous une qualité de vie sensiblement meilleure.

Et mesurée parce qu'elle n'impose rien : l'initiative donne simplement le mandat à l'État d'encourager les entreprises à réduire la durée du travail à 32 h. Tandis que certaines d'entre elles passent déjà à la semaine de quatre jours, l'État pourrait aider les autres à sauter le pas par différents moyens. ♦

Davide De Filippo

Choisir l'emploi et la t

Que prévoit l'initiative ?

L'initiative « pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail (initiative « 1000 emplois ») propose un mécanisme permettant de lutter contre le chômage par la création d'emplois répondant aux besoins de la population et à l'urgence climatique.

Concrètement, l'initiative prévoit :

1. La création de nouveaux emplois par les collectivités publiques en fonction du taux de chômage (1000 emplois pour un taux de chômage de 5 %).
2. Ces emplois sont créés dans les collectivités publiques, les établissements publics autonomes, et les entreprises privées à buts non lucratifs, dans les domaines sanitaires, sociaux, du « care », de la formation, et de la transition écologique.
3. L'État assure le budget nécessaire à la création de ces emplois.
4. Afin de participer à la création d'emplois également dans le secteur privé, l'État encourage les entreprises à réduire la durée du travail à 32h (sans diminution de salaire).



Contre le chômage, des emplois pour toutes et tous

Face aux politiques patronales qui expulsent du marché du travail tant les jeunes sans expérience que les travailleurs-euses âgé-e-s « qui coûtent trop cher », les collectivités publiques et les institutions à buts non lucratifs ont un rôle essentiel à jouer. Ne poursuivant pas l'objectif du profit mais celui du bien commun, elles peuvent et doivent créer des emplois accessibles à toutes et tous, stables et correctement rémunérés, pour autant qu'on leur en donne les moyens. C'est ce que propose l'initiative « 1000 emplois ».

Des emplois utiles et nécessaires

Dans la santé, l'aide à domicile, les EMS, l'accueil préscolaire et parascolaire, l'éducation, le handicap, les services sociaux, on manque de bras pour répondre aux besoins croissants d'une population vieillissante d'une part, et de plus en plus précarisée d'autre part. Dans ces domaines, il y a des milliers d'emplois à créer pour tous niveaux de qualification, du plus bas au plus élevé, tous utiles au bien-être de la population.

Pour répondre à l'urgence climatique

Il est urgent de créer les « emplois verts » dont nous avons impérativement besoin face à la crise climatique. Dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'aménagement, de la gestion des déchets, de la formation ou encore de l'approvisionnement alimentaire, de la conception à la production en passant par la planification, de la maintenance à l'expertise, en passant par la surveillance, il y a là également des milliers d'emplois à créer à tous les niveaux de qualification.

Pour une transition sans casse sociale

La transition écologique exige une transformation profonde des modes de production et l'abandon des industries et services trop polluants. Mais ce n'est pas aux travailleuses et travailleurs des secteurs voués à réduire leurs activités ou à disparaître de payer ce tournant. Personne ne doit rester sans emploi à cause des changements nécessaires. En créant des débouchés professionnels vers de nouveaux secteurs d'activité, l'initiative favorise les reconversions professionnelles pour les personnes dont l'emploi est menacé.

Partager l'emploi et vivre mieux

En demandant à l'État d'encourager les entreprises à réduire la durée du travail à 32 heures sans réduire le salaire, l'initiative propose de faire d'une pierre deux coups. En répartissant le même volume de travail sur plus de travailleuses et travailleurs, on lutte contre le chômage en créant de l'emploi, tout en améliorant sensiblement la qualité de vie de chacun-e : plus de temps libre, de repos, de loisirs, d'activités créatrices ou solidaires. C'est également plus de temps pour s'occuper des enfants et des proches et la possibilité de mieux répartir ce type de tâches entre hommes et femmes, qui plus est corrigeant les inégalités de revenus résultant du temps partiel auquel sont contraintes de très nombreuses travailleuses.



Transition écologique

1000 emplois par an

Ce sont 1000 emplois à tous niveaux de qualification à répartir selon les besoins dans différents domaines sociaux et écologiques.



DANS LES SOINS

Avec une population qui augmente et qui vieillit, les HUG, les EMS, et l'Institut de maintien à domicile auront besoin ces prochaines années de plusieurs centaines de postes supplémentaires. Des infirmiers-ères, des aides-soignant-e-s, des assistant-e-s en soins communautaires, des laborantin-e-s, des technicien-ne-s en radiologie, des sages-femmes, mais aussi des brancardiers-ères, des lingers-ères, des aides à domicile ou encore des livreurs-euses de repas et tant d'autres métiers de différents niveaux de qualification.



DANS L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE ET PARASCOLAIRE

Ouvrir de nouvelles places en crèches et répondre à la demande de prise en charge parascolaire est impératif. Il y a besoin d'animateurs-trices parascolaires, d'éducateurs-trices de la petite enfance, mais aussi d'assistant-e-s socio-éducatifs-ves, de cuisiniers-ères, de responsables pédagogiques ou encore de personnel administratif.



DANS LES SERVICES SOCIAUX

Face au creusement des inégalités et la conséquente augmentation des besoins sociaux de la population, il faut renforcer les effectifs de l'Hospice général, mais également les capacités des structures d'accueil de personnes en situation de handicap, de même que les institutions et organisations subventionnées qui assurent la cohésion sociale dans différents domaines. Assistant-e-s sociaux-ales, éducateurs-trices spécialisé-e-s, animateurs-trices socio-culturel-le-s, mais également moniteurs-trices, chauffeur-euses, ou encore tant d'autres métiers administratifs et techniques.



DANS LA FORMATION

Plus d'élèves c'est aussi plus d'enseignant-e-s. Et pour former sur les métiers de demain, mais également pour renforcer l'accès à la formation continue et aux reconversions professionnelles des adultes afin de ne laisser personne au bord du chemin de la transition écologique, il y a besoin de plus de conseillers-ères en orientation, de formateurs-trices d'adultes, mais également du personnel administratif et technique indispensable au fonctionnement d'une structure de formation: des concierges aux maître-esses socio-professionnel-le-s, en passant par le secrétariat et la gestion des stocks pour ne citer que ces exemples.



DANS LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

La rénovation thermique des bâtiments est un immense chantier à mener ces prochaines années. L'Office des bâtiments et l'Office des autorisations de construire ont besoin de renforts pour planifier, organiser, autoriser et réaliser le suivi des travaux: ingénieur-e-s, géologues, inspecteurs-trices, chef-fe-s de projet, secrétaires et tant d'autres métiers doivent y contribuer.



DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

À l'Office cantonal de l'énergie ou aux SIG, la tâche pour parvenir à réduire la consommation d'énergie et à remplacer l'usage des énergies fossiles par des énergies vertes est immense. De l'élaboration à la conduite et la mise en service de projets tels que Génilac ou l'installation de panneaux solaires, il y a besoin autant d'ingénieur-e-s et de spécialistes hautement qualifiés que de monteuses-euses électricien-ne-s et de manutentionnaires.



DANS LA MOBILITÉ

Développer des transports publics et la mobilité douce. De l'Office des transports aux TPG, de l'analyse des besoins à l'exploitation du réseau en passant par l'élaboration de plans directeurs, il y a besoin d'ingénieur-e-s en transports collectifs, mais aussi de personnel administratif et d'entretien, de chauffeur-e-s et mécanicien-ne-s.



DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

De l'Office cantonal de l'environnement aux SIG qui traitent les déchets en passant par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature, il faut renforcer les effectifs dans des métiers aussi variés que chimistes/biologistes, ingénieur-e-s, gardes de l'environnement, bûcheron-ne-s, ou encore polymécanicien-ne-s à titre d'exemples.



DANS L'EXPERTISE ET LE CONSEIL

La transition écologique, c'est aussi élaborer et promouvoir l'économie circulaire et les circuits courts. Conseiller les entreprises en matière de mobilité, d'économie d'énergie, et d'organisation du travail nécessite que les collectivités publiques y mettent plus de moyens, soit directement soit via des subventions à des organisations à but non lucratif spécialisées dans ces domaines.

EMPLOIS INDUITS DANS L'ÉCONOMIE PRIVÉE

Les emplois dans les services publics induisent des milliers d'emplois dans le secteur privé:

- Les fournitures sont achetées sur le marché privé, qui doit donc les produire, les vendre et les transporter (voire encore assurer leur maintenance);
- Les services publics consomment également toutes sortes de services fournis par l'économie privée: services d'entretien, génie civil, construction, etc.

Chaque employé-e des services publics est également un-e consommateur-trice

CRÉER DES EMPLOIS DANS LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES, C'EST DONC CRÉER ÉGALEMENT DES EMPLOIS DANS L'ÉCONOMIE PRIVÉE.

C'EST PARTICULIÈREMENT VRAI DANS LE DOMAINE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

Par exemple, l'approvisionnement en énergies renouvelables, l'aménagement du territoire, la mise à disposition d'infrastructures sont des tâches régaliennes qui incombent à l'État. L'État doit identifier et analyser les besoins, concevoir, planifier, organiser et surveiller les travaux, mais ce sont souvent des entreprises privées qui sont ensuite mandatées pour réaliser ces travaux.

Les contre-vérités des opposant-e-s

« C'EST UNE MACHINE À FABRIQUER DES FONCTIONNAIRES »

C'est surtout un mécanisme pour créer des emplois qui répondent aux besoins de la population, et qui généreront d'autres emplois dans le privé.

« IL Y A À GENÈVE DÉJÀ PLUS D'EMPLOIS QUE DE POPULATION ACTIVE »

Oui, mais qui ne correspondent pas au profil des chômeurs-euses et ne répondent pas assez aux besoins de la population ni à la transition écologique.

« ON NE LUTTE PAS CONTRE LE CHÔMAGE EN CRÉANT DES EMPLOIS »

Ah bon ? L'initiative offre au contraire des perspectives d'emplois pour toutes et tous.

« L'ÉCONOMIE N'A PAS LES MOYENS DE RÉDUIRE LA DURÉE DU TRAVAIL »

Certaines entreprises passent déjà à la semaine de 4 jours. L'initiative propose d'encourager les autres à le faire également.

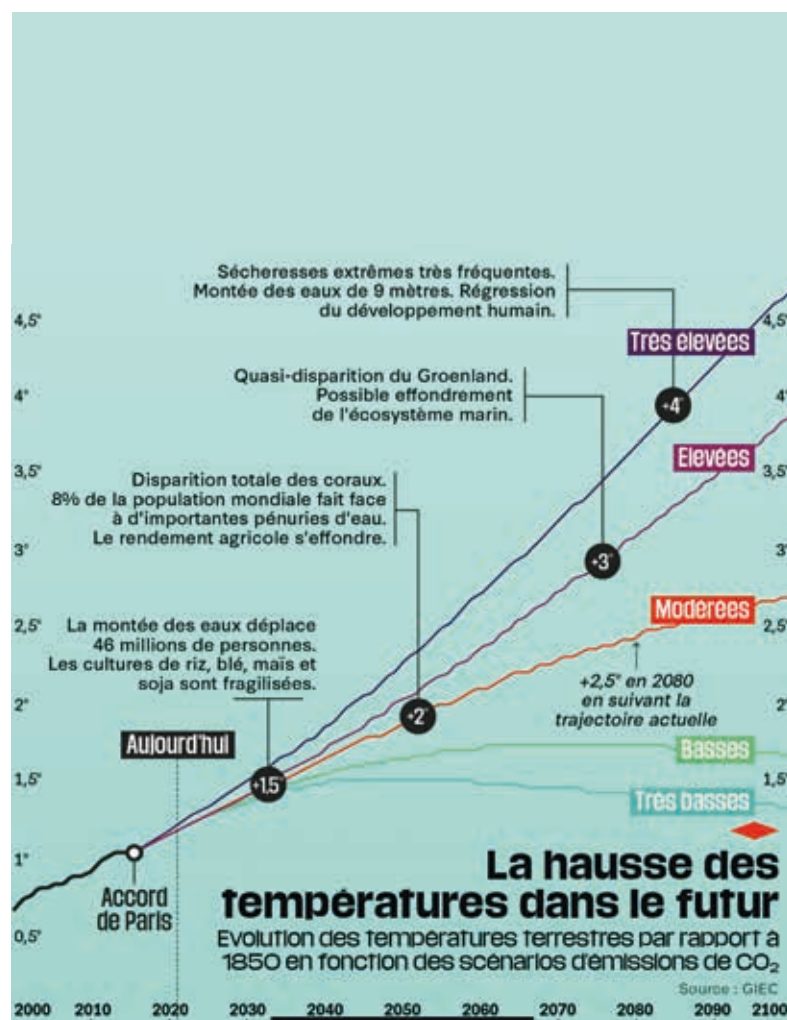
« CELA VA COÛTER TROP CHER À L'ÉTAT »

Les comptes 2021 et 2022 de l'État, avec un milliard d'excédents, montrent que l'État peut se permettre cette politique. De plus, investir dans l'emploi et la transition écologique coûtera bien moins cher que de rater le tournant écologique et que les dépenses sociales découlant du sous-emploi.

« C'EST DE L'ÉCONOMIE PLANIFIÉE ! »

S'étrangle le PLR. Non, c'est un choix politique (de survie) de renforcer les politiques publiques de lutte contre le chômage, de renforcer les services publics afin de répondre aux besoins de la population, et de mettre en œuvre le plan climat cantonal.

Quant à la recette libérale de la « main invisible » de l'économie, on voit bien où elle a conduit et va conduire la planète :



Pour le plein emploi, la transition écologique et le bien-être de toutes et tous,

**OUI à l'initiative
« 1000 emplois » !**

CULTURE

La révolte gronde au Grand Théâtre

Le Conseil administratif de la Ville de Genève veut se débarrasser de son personnel travaillant au Grand Théâtre. Pas d'accord, répondent les travailleurs-euses concerné-e-s.



© Europeana

Restructuration • Une proposition du Conseil administratif a été soumise au Conseil municipal pour modifier le statut de la Fondation du Grand Théâtre de Genève. Elle prévoit de maintenir une fondation de droit public, de supprimer les sièges destinés au Conseil administratif, et de transférer le personnel actuellement engagé par la Ville de Genève (env. 200 personnes) à la Fondation. Deux régimes sont d'ores et déjà prévus pour le personnel. D'une part, le personnel administratif et technique engagé en droit public, et d'autre part le personnel artistique de scène, le personnel temporaire et la direction générale engagés en droit privé. Mais cela ne dit encore rien sur les conditions de travail et de retraite

envisagées. Cela permettrait de maintenir les CCT des Chœurs et du Ballet, mais pas de les améliorer dès lors que le budget total du GTG serait identique au final. Il ne réglerait pas le problème de l'amélioration des conditions de travail et de retraite des intermittent-es (actuelle-s auxiliaires) réclamée de longue date et, surtout, ouvrirait la porte à la diminution de personnel fixe au fil du temps au profit de personnel précaire et à l'appel.

MÉTHODE DU FAIT ACCOMPLI Sami Kanaan, le magistrat en charge du projet, entend ficeler le cadre avant d'ouvrir des négociations sur le futur statut du personnel. Des séances consultatives seraient préparées par un groupe

de pilotage durant le 1^{er} semestre. C'est n'est qu'après les modifications statutaires entérinées par le Conseil municipal et le Grand Conseil qu'il est alors envisagé d'entrer en négociation début 2024 avec les organisations du personnel sur les conditions de travail. C'est donc sans garantie aucune que le personnel devrait accepter de changer d'employeur et de caisse de retraite.

REFUS DU PERSONNEL

Cette externalisation massive sans négociation préalable avec les syndicats et la commission du personnel concernée ne passe pas. Le personnel du GTG, réuni en Assemblée générale le 7 mars 2023, est fortement opposé à ce projet

qui remet en cause ses conditions de travail et de retraite (sortie de CAP-Prévoyance). Il ne veut pas changer d'employeur pour être engagé directement par la Fondation. Il réclame une rencontre entre les organisations du personnel et le magistrat Sami Kanaan pour qu'il suspende ce projet.

Les organisations du personnel demanderont aussi à être auditionnées par le Conseil municipal, car la solution proposée est non seulement inacceptable, mais également prématurée, puisque le projet sur la répartition du financement de cette institution entre le Canton et la Ville n'a pas encore démarré. ♦

Valérie Buchs

Une nouvelle politique culturelle sans le sou

Canton et communes cherchent encore à redéfinir leurs responsabilités et attributions en matière de politique culturelle. Mais personne ne veut y ajouter un centime.

Canton-communes • Suite à l'approbation par le peuple de l'initiative pour une politique culturelle cohérente à Genève, un projet de loi pour la promotion de la culture et de la création artistique est actuellement à l'examen par le Grand Conseil. Il vise à remplacer l'actuelle loi sur la culture, à modifier la répartition des tâches entre le canton et les communes, à mettre en place un organe de concertation, à l'amélioration des conditions professionnelles des actrices culturelles et de leur prévoyance professionnelle, à préciser les conditions de la bascule fiscale entre le Canton et les Communes et les modifications des centimes additionnels respec-

tifs qu'elle suppose. Cette nouvelle loi est nécessaire et n'est pas remise en cause. En revanche, c'est l'absence de nouvelles ressources qui pèche. Le Canton, l'ACG et la Ville de Genève ont signé un accord-cadre pour la politique culturelle à Genève en décembre dernier, qui approuve ce projet de loi de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles d'ici mai 2028. Mais aucun accord financier n'est intervenu à ce jour avec le Canton pour qu'il prenne sa part dans le financement du GTG (actuellement le Canton met 120 000 frs de subvention...), raison pour laquelle aucun siège n'est pour l'instant réservé au Can-

ton dans le conseil de Fondation. Cet accord postule que le GTG, le MAH et la BGE soient financés de manière équivalente par le Canton et la Ville de Genève, mais qu'en contrepartie un changement de gouvernance serait imposé. Le mécanisme de la bascule fiscale a pour effet de répartir le financement autrement, mais pas d'augmenter le budget total de fonctionnement des institutions. En d'autres termes, si nous voulons améliorer les conditions de travail et de retraite du personnel actuel de la Fondation du GTG, en particulier des intermittent-es, il faudrait prendre dans la poche du personnel de la Ville de Genève. Le personnel de la BGE et du MAH devrait subir le même sort ultérieurement, car il est également envisagé d'externaliser le personnel Ville de Genève qui y travaille et de le transférer vers des Fondations de droit public encore à créer. Mais on ne se débarrasse pas de son personnel comme cela, sans que cela entraîne de fortes réactions sur la pertinence et l'intérêt du projet, et surtout sans apport budgétaire complémentaire pour l'amélioration des conditions professionnelles et de la prévoyance vieillesse des acteurs et actrices culturelles. ♦

Valérie Buchs

RESTAURATION

Un patron pressé d'en finir avec le salaire minimum légal !

Une grande entreprise de la restauration est pressée d'en finir avec le salaire minimum légal à Genève. Intervention syndicale.

Sous-enchère • La motion Ettlin réclame que les salaires minimaux cantonaux ne soient plus appliqués dans les secteurs où des conventions collectives de travail (CCT) étendues existent. Cela mettrait fin au salaire minimum légal cantonal dans des secteurs comme l'hôtellerie-restauration, le nettoyage ou la coiffure. Une attaque inacceptable de la droite et du patronat !

Du côté patronal justement, on retrouve deux positions opposées à ce sujet. Celle très théorique du nouveau président de la Société des hôteliers genevois, Jean-Vital Domezon, qui plaide en faveur du statu quo dans son secteur à Genève, soit le maintien du salaire minimum légal. Derrière lui, de nombreux patrons d'entreprises se frottent pourtant déjà les mains. Plusieurs années avant une éventuelle entrée en vigueur d'une loi découlant de la motion Ettlin, un de ces patrons confirme les craintes des travailleuses au sujet de son application.

BAISSE DES SALAIRES ANNONCÉE

Malgré les bons résultats de l'entreprise, une majorité des quelques 60 employé-e-s a été fortement incitée à signer des avenants à leur contrat de travail anticipant une baisse de salaire de 73 centimes de l'heure, soit le salaire minimum genevois en vigueur en 2022, au cas où une loi Ettlin serait instaurée. De leur côté, les nouveaux employé-e-s, se sont vu proposer des contrats de

travail anticipant un retour au salaire minimum de la CCT, soit une baisse mensuelle d'environ CHF 500.- ! Les deux avenants prévoient que les employé-e-s soient privés du droit de contester les nouveaux salaires. Des dispositions dont la légalité est plus qu'incertaine.

UN LONG PROCESSUS LÉGISLATIF AU RÉSULTAT INCERTAIN

Il n'est pourtant pas sûr que cette motion aboutisse à une loi. Le Conseil fédéral est en effet chargé de faire une proposition afin d'appliquer le principe voté avec deux voix d'écart en décembre dernier par le Conseil national. Mais le chemin jusqu'à une éventuelle entrée en vigueur de la revendication de cette motion est encore long : les Chambres fédérales devront valider la proposition du Conseil fédéral, qui, le cas échéant, sera soumise au référendum facultatif... De nombreuses années nous séparent donc d'une éventuelle application !

UNE POSITION IDÉOLOGIQUE

Mais alors... pourquoi faire cela ? À ce niveau, on peut écarter l'éventualité d'une maladresse. Cette anticipation d'une fin éventuelle du salaire minimum légal reflète clairement une position patronale parfaitement idéologique, bien loin du discours patronal rappelant la « nécessité de prendre en compte la réalité économique dans la fixation des salaires ». Pré-



© Tyler Nix

voir une baisse de salaire 2-3 ans à l'avance est la démonstration irréfutable que la décision n'est pas basée sur la capacité économique de l'entreprise. Et c'est justement ce dogmatisme patronal à maintenir des salaires extrêmement bas durant des années qui a fait le nid du salaire minimum légal... et qui nous rappelle aujourd'hui la nécessité de défendre cet outil indispensable.

POUR LE SALAIRE MINIMUM LÉgal

Le salaire minimum est un progrès social incontestable. Mis en place sans provoquer le cataclysme économique prédit par les milieux de l'économie, le salaire minimum légal a permis à des milliers de travailleurs-euses de secteurs précarisés de vivre plus décemment, sans avoir à recourir à des aides sociales. Le SIT et Unia réclament la garantie du maintien des salaires au niveau du salaire minimum légal genevois. ♦

Julien Repond

Signez la pétition qu'ils ont lancée afin de combattre la motion Ettlin



CONSTRUCTION

Pas important dans la limitation du travail temporaire

La Chambre constitutionnelle du Canton de Genève valide la limitation du travail temporaire en tant que mesure de politique sociale.

Jugement • Les syndicats genevois de la construction, SIT, Syna et Unia se battent depuis des années contre le travail temporaire à outrance sur les chantiers. La Chambre constitutionnelle du Canton de Genève leur donne raison en confirmant que la limitation du travail temporaire est une mesure de politique sociale, en déboutant les entreprises de location de services qui criaient à l'atteinte à leur sacro-sainte liberté

économique. Un arrêt important, qui reconnaît en filigrane la précarisation des conditions de travail induite par le développement continu du recours au travail temporaire sur les chantiers.

Cet arrêt vient ainsi confirmer la bataille conduite depuis des années par les syndicats de la branche contre le recours de plus en plus étendu au travail temporaire dans le domaine de la construction. Le

risque accru d'accidents du travail pour des employés soumis à la pression d'une embauche fixe est en effet reconnu, de même que l'inégalité de traitement dans l'accès à la retraite anticipée pour des travailleurs souvent renvoyés au chômage sans délai à la moindre baisse de commandes, un phénomène largement observé durant la crise Covid.

Les syndicats saluent dès lors

cette décision comme une avancée majeure contre la précarisation des conditions de travail ainsi qu'une reconnaissance du droit à un travail digne pour les ouvriers qui bâtissent notre canton.

Forts de cette décision, les syndicats poursuivront le combat, car la présente décision ne s'appliquera qu'aux marchés publics. La limitation du travail temporaire sur les chantiers privés mais également dans tous les secteurs qui utilisent massivement le travail temporaire comme modèle d'affaires reste un enjeu majeur. La lutte va donc continuer et devra à l'avenir concerner l'ensemble des travailleuses et travailleurs touchés par le phénomène ! ♦

Communiqué de presse intersyndical du 14 mars 2023, adaptation SITinfo

NETTOYAGE

Petite augmentation salariale et appel à mobilisation

Les syndicats ont obtenu une augmentation des salaires dès le 1^{er} avril 2023. Un petit pas qui en appelle d'autres, bien plus grands.

Salaires • Grâce à la pression des syndicats, le patronat a finalement accepté une (maigre) augmentation des salaires en faveur du personnel de nettoyage pour pallier à l'inflation. Toutefois, ces augmentations concernent uniquement le personnel de nettoyage spécifique et de fin de chantier, les CFC, ainsi que les chef-fes d'équipe. Ces catégories recevront 15 ct. de plus par heure, soit un total de 30 ct. de plus qu'en 2022. Cette bonne nouvelle ne touche malheureusement pas la majorité des employé-e-s de la branche de la classe E – nettoyage d'entretien – rémunérée actuellement au salaire minimum genevois (en 2023: CHF 22,15 bruts de l'heure hors 13^e salaire). D'où l'urgence de se mobiliser contre la motion Ettlin, qui prévoit la suppression du salaire minimum lorsque les secteurs sont régis par une convention collective. Signez la pétition « Touche pas à notre salaire minimum » (cf. page précédente).

CAHIER DE REVENDEICATIONS

Ces nouvelles conditions salariales ne changent pas la CCT 2018-2021, qui s'applique toujours telle quelle



pour les employé-es d'entreprises de nettoyage. Ce ne sera pas avant le 1^{er} janvier 2025, temps nécessaire pour renégocier l'ensemble des textes, qu'une nouvelle CCT du nettoyage verra le jour. Un cahier de revendications très complet a déjà été voté à l'unanimité par les

militant-e-s du SIT et d'UNIA en mars dernier: droit au 13^e salaire et cotisation à la LPP dès le 1^{er} jour de travail, diminution du temps de travail, plus de jours de vacances, protection accrue en cas de maladie ou accident, mention du salaire minimum genevois, reconnais-

sance de l'ancienneté, etc. Autant de revendications qui doivent être approuvées par les travailleuses et travailleurs des autres cantons, qui généralement suivent Genève.

APPEL À MOBILISATION

De ce fait, le personnel de nettoyage est d'ores et déjà appelé à se mobiliser pour améliorer ses conditions de travail et de salaire, ce qui passe par une CCT digne de ce nom. Pour ce faire, parce qu'elles sont majoritaires dans le secteur, les nettoyeuses se mobiliseront pour faire valoir leurs revendications légitimes et dénoncer notamment le « plancher-collant », le temps partiel, les violences psychologiques et physiques dont elles sont victimes. Seules les luttes collectives payent, preuve en est: grâce à la grève des travailleurs des WC-publics, la réinternalisation du nettoyage au sein de la fonction publique municipale a été possible! ♦

Merita Elezi

NOUVEAU: « QUELS SONT VOS DROITS ? » NETTOYAGE

La nouvelle brochure « Quels sont vos droits » dédiée au personnel de nettoyage est enfin là! Ce livret est essentiel et permet de vérifier la conformité des conditions de travail et de répondre aux questions les plus courantes. Il reprend les différents éléments les plus importants de la convention collective de travail du nettoyage et les interprétations des articles de la CCT. Disponible auprès du secrétariat.

PETITE ENFANCE

Accord trouvé pour le transfert du personnel de la petite enfance

Les syndicats et la Ville de Genève sont parvenus à un accord sur la municipalisation du personnel de la petite enfance.

Municipalisation • En août 2021, la Ville de Genève a décidé de réformer la gouvernance de certaines structures d'accueil préscolaire existantes et de municipaliser par étapes toutes les nouvelles structures qui seront créées. De nombreuses séances de négociations entre les parties signataires de la CCT et la municipalité ont débouché sur un accord quant aux modalités de transfert du personnel. Dès la rentrée scolaire 2023, il s'agira de la municipalisation du personnel du Secteur petite enfance de Marie Goeegg-Pouchoulin, comprenant deux crèches, un jardin d'enfants et un espace parents-enfants. Pour la rentrée scolaire 2024, il s'agira du personnel du Secteur Monique Bauer Lagier. Si d'autres structures existantes devaient être mu-

nicipalisées ultérieurement, le protocole d'accord sera applicable. Nous souhaitons que les structures qui resteront sous CCT soient également municipalisées pour mettre fin à la situation de personnel à deux vitesses que cela engendre. Le personnel des structures qui verront le jour ultérieurement sera par contre directement engagé par la municipalité aux conditions du statut du personnel municipal.

Dans le respect des dispositions de l'article 333 CO, l'ensemble du personnel sera repris. Les conditions applicables les plus généreuses entre la CCT et le statut municipal seront appliquées pendant un an. Ensuite, le statut du personnel sera applicable avec un temps de travail hors la présence des enfants qui pas-

sera à 5 heures pour un plein temps. Le personnel qui a achevé sa période d'essai au sens de la CCT sera directement nommé. Les CDI de remplacements de 10h/mois, avec travail à l'appel en sus, seront enfin abolis et transformés en CDI avec un taux fixe de travail. Cela mettra fin à la précarité des remplaçant-e-s. Le personnel administratif et technique gagnera deux semaines de vacances. Une classe a été attribuée à chaque fonction. Certaines d'entre elles se verront revalorisées, tandis que d'autres mériteraient de l'être un peu plus (ASE, Cadres, personnel technique). Un travail sur leurs cahiers des charges est prévu l'an prochain. Le passage à la CAP-Prévoyance sera globalement positif. Des compensations seront négociées si, dans le futur, il devait y avoir des cas de pertes de perspective de rente. Deux bémols à cet accord globalement satisfaisant et donc approuvé par nos membres. D'une part la nécessité d'augmenter sérieusement le pourcentage de personnel dédié aux remplacements. Et d'autre part, le plafond de 14 annuités fixé aux nouveaux engagements, qui s'avère aussi être un obstacle pour l'engagement de personnel expérimenté en Ville de Genève. ♦

Valérie Buchs

VOTRE SYNDICAT

Le militantisme pour biographie



© Eric Roset

Des bancs de l'école de sa Bolivie natale à la vice-présidence du SIT, Nancy Aguirre a lutté toute sa vie. Contre la dictature, le patriarcat, la déqualification des parcours migratoires, et contre les abus patronaux.

Portrait • Née en 1960 à Sucre, en Bolivie, Nancy a eu de multiples vies. Secrétaire dans un ministère, militante syndicale et politique, avocate, travailleuse précaire sans-papiers et femme de chambre, elle est la nouvelle vice-présidente du SIT depuis le Congrès de novembre 2022. Entretien.

Qu'est-ce qui t'a amenée à la lutte syndicale ?

Je crois que je suis née avec la revendication en moi. Au collège, comme déléguée de l'établissement scolaire où j'étudiais à la Paz, on réclamait le respect des horaires, moins de travaux à domicile et moins de par cœur ! Je m'étais aussi battue pour qu'on ait notre équipe de foot féminine à un tournoi

interscolaire... sans succès à cette époque. À l'université, je me suis engagée au *Partido socialista* et j'ai milité durant les années mouvementées de la dictature.

Parle-nous de ces années...

Avec la *Central obrera boliviana*, nous dénoncions les gouvernements militaires fascistes successifs. Lors de la grève générale de juillet 1980, nous étions des milliers dans les rues face à des chars. Alors que j'étais déléguée syndicale, un jour, l'armée est venue et nous a emmenés. On nous a fait monter dans un avion par petits groupes et on nous a emmené en pleine nuit dans la jungle, où on nous a relâché-e-s. Après cela, j'ai mis de côté mes activités militantes et j'ai eu ma première fille. Avec l'arrivée

au pouvoir de Siles Zuazo, après 16 années de dictature, la situation s'est améliorée.

Tu m'as raconté que tu étais une des rares femmes à militer à l'époque. En quoi cela a marqué la militante féministe que tu es aujourd'hui ?

À l'époque, on pensait que les femmes étaient là pour être douces et délicates, s'occuper des enfants. Moi, on me disait « garçon manqué » parce que j'avais des revendications. On ne laissait pas de place aux femmes. Les hommes prenaient tout l'espace. Quand j'ai obtenu mon diplôme d'avocate en 2001, j'ai défendu un collectif de retraités contre un escroc ainsi que de nombreuses femmes séparées ou divorcées pri-

vées de pensions alimentaires par leurs ex-conjoints. J'ai constaté que le droit ne s'appliquait pas de la même manière aux femmes qu'aux hommes. À mon divorce, je l'ai vécu moi-même. Malgré une décision de la justice me confiant la garde de mes quatre enfants, mon ex-mari, riche et puissant, me l'a volée. J'ai alors décidé de quitter le pays afin de surmonter mon chagrin et de chercher l'apaisement auprès de ma sœur à Genève.

Ton histoire est aussi une histoire de migration, comment l'as-tu vécue ?

Passée l'amertume, trouver un logement, un travail, a été un vrai défi. J'avais peur de travailler au noir, d'être renvoyée en cas de contrôle. Je me suis retrouvée, un peu par hasard, chez Emmaüs, où j'ai trouvé logement et travail. Mais ces années ont été dures : travailler à plein-temps, 6 jours sur 7, pour une chambre de 10 mètres carrés et 600 frs par mois. Quelle misère ! Un jour, j'ai reçu un tract du SIT dans la rue et je suis devenue membre. En 2018, avec l'Opération Papyrus, j'ai commencé à militer. Obtenir un permis a été le début de ma vie ici. J'ai pu alors me libérer d'Emmaüs et commencer à vivre vraiment, trouver un travail, avoir un chez-moi... C'est en commençant ce travail que mon engagement au SIT a redoublé.

Pour quelles raisons ?

Dès que j'ai commencé à travailler comme femme de chambre, la nécessité de se battre pour améliorer les conditions de travail et les salaires s'est posée en évidence. Invisibilité, charge de travail, fatigue extrême, usure rapide du corps, précarité : ce n'était pas possible de ne pas se révolter. J'ai rejoint le groupe des femmes de chambre du SIT, nous avons participé au 14 juin 2019 ensemble, lutté pour le salaire minimum. Et la lutte continue !

Tu es vice-présidente du SIT depuis novembre dernier. Comment conçois-tu ce rôle ?

Comme femme de chambre, c'est un grand honneur et un défi pour moi. Je veux m'engager dans la lutte des femmes précaires et des femmes migrantes avec toute ma force, rendre visible ce que beaucoup ne voient pas. Je veux leur démontrer que quand on se bat pour nos droits, le chemin est ouvert. Une femme seule est forte, mais unies, nous sommes invincibles. ♦

Propos recueillis par
Julien Repond

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE MARS, LE COMITÉ SIT A :

- procédé à l'élection complémentaire d'un membre suppléant du secteur Construction – Nettoyage – Parcs et Jardins en remplacement d'un membre suppléant sortant
- profité d'une présentation sur le contrôle du marché du travail
- fait le retour de l'assemblée générale intersectorielle et intersyndicale du 6 mars sur la motion Ettlin et de la manifestation du 8 mars
- fait un point de situation sur la préparation de la grève féministe du 14 juin 2023
- validé les priorités SIT 2023
- adopté les mots d'ordre pour trois des objets qui seront soumis à votation le 18 juin prochain: OUI à la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI); OUI à la loi constitutionnelle sur le droit à l'alimentation et PAS DE PRISE DE POSITION sur la loi constitutionnelle pour une

protection forte de l'individu dans l'espace numérique

- fait un retour sur le comité de la CGAS du mois de février et préparé celui du mois de mars

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE MARS, LE COMITÉ DE LA CGAS A :

- fait un point de situation sur la préparation de la grève féministe du 14 juin et de la campagne contre la loi Ettlin
- abordé la campagne pour l'initiative 1000 emplois (dates de formation et de lancement de la campagne)
- adopté les mots d'ordre pour trois des objets qui seront soumis à votation le 18 juin prochain: OUI à la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI); OUI à la loi constitutionnelle sur le droit à l'alimentation et PAS DE PRISE DE POSITION sur la loi constitutionnelle pour une
- adopté le règlement sur la protection de la personnalité du personnel de la CGAS



À l'occasion de la sortie du bulletin d'information « Justice sociale et transition écologique: quelles revendications syndicales? » le SIT vous convie à un

Apéro-débat
le 9 mai 2023 à 18h15
dans la grande salle
16 rue des Chaudronniers

Venez assister à la présentation de ce texte adopté lors du 19^e Congrès SIT, qui définit les lignes politiques du syndicat sur la question du climat et de la

transition écologique. La vidéo de la présentation de Julia Steinberger, chercheuse, auteure principale du 3^e groupe de travail du GIEC et militante, intervenue durant le Congrès est dès maintenant disponible sur le site du SIT.



Les nouveaux statuts SIT adoptés lors du 19^e Congrès du 19 novembre 2022 sont consultables sur notre site internet :



Les personnes qui souhaitent les recevoir sous format papier peuvent en faire la demande en envoyant un mail à sdestanne@sit-syndicat.ch



Metro Boulot Kino

PRESENTE

Cycle des films : **LE TEMPS DES OUVRIERS**

Une fresque épique qui déroule l'histoire de la classe ouvrière européenne



Le temps des barricades, 1840 - 1913

France | 2019 | 58 minutes
Un documentaire de Stan Neumann

La révolution qui aurait dû éclater en Angleterre, ce sont les ouvriers français qui vont tenter de la faire. La barricade est leur arme privilégiée, faite de bric et de broc, urbaine et défensive, elle est à leur image. Retour sur l'émergence des grandes insurrections qui font trembler l'Europe en cette fin de siècle, menant à la construction d'une nouvelle image de la classe ouvrière : celle de l'armée disciplinée des travailleurs des temps modernes.

Projections et discussions sur le thème du travail

DISCUSSION: avec Frédéric Deshusses, historien.

Mardi 25 avril 2023 à 19h

Avec le soutien de :



**PROJECTION
FONCTION
CINEMA**

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@ik.me

1er MAI 2023

Journée internationale des travailleuses et travailleurs



Coût de la vie, inégalités, température, grandes fortunes, tout augmente, **SAUF LES SALAIRES !**

Inflation, hausse des primes maladie et des factures d'électricité, loyers abusifs, tandis que le coût de la vie prend l'ascenseur et que le revenu disponible des travailleuses et travailleurs fond comme neige au soleil, les patrons n'accordent que des miettes d'indexation et s'attaquent au salaire minimum légal genevois.

Parallèlement, les discriminations salariales à l'égard des femmes continuent d'augmenter et la droite patronale a réussi à imposer l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. Et la voilà qui vient de voter des augmentations massives de cotisations pour le 2^e pilier avec à la clé... des baisses non moins massives de rentes !

La neige ? Parlons-en ! Alors que le Conseil fédéral vole au secours du capitalisme destructeur d'emploi et de l'environnement, le réchauffement climatique ne cesse de s'aggraver faute de volonté politique ne serait-ce que d'amorcer l'indispensable transformation écologique et sociale de l'économie.

Et pendant ce temps-là, les entreprises de trading et de shipping engrangent des bénéfices stratosphériques, et les grandes fortunes ne cessent de croître dans le pourtant prétendu « enfer fiscal » qu'est Genève...

LE 1er MAI 2023, crie ta colère dans la rue avec nous !

Rejoins le tronçon du SIT au départ du Cortège à 13h30 (Blvd James-Fazy) Et pour un moment convivial, retrouve-nous au stand du SIT aux Bastions, de 16h à 20h.

IMPRESSUM

Edition : syndicat SIT
Rédaction : Davide De Filippo
Mise en page : Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Sarah Destanne, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Anne Fritz, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Nicole Moser, présidence du SIT, Julien Repond, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage : 11 500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE

SIT INFO

CP 3135

1211 GENÈVE 3